



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Paris, le 23 MAI 2016

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous m'avez demandé, le 13 avril dernier, la réouverture de négociations salariales dans la fonction publique.

En application du protocole « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR), j'ai présidé, le 17 mars dernier, notre rendez-vous de négociation salariale sur la valeur du point fonction publique. Le Gouvernement a décidé de le revaloriser de 1,2% (0,6% le 1^{er} juillet 2016 et 0,6% le 1^{er} février 2017).

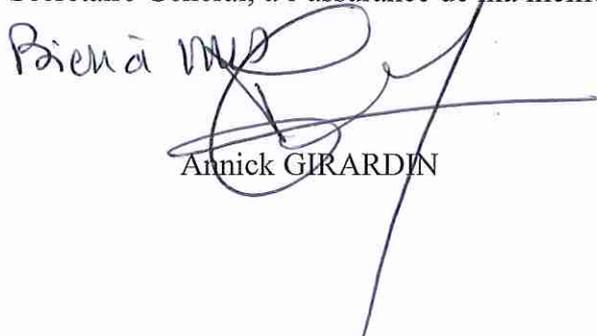
Dans quelques jours, sera publié le décret mettant en œuvre cette décision qui, comme je vous l'ai indiqué, couvre la période 2016-2017.

Par ailleurs, le décret permettant le versement, en 2016, de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) aux agents en remplissant les conditions au titre de la période 2012-2015 sera prochainement publié.

Ma priorité va désormais à la préparation de la centaine de textes statutaires et indiciaires permettant la mise en œuvre du protocole PPCR. Les projets de décret seront soumis aux instances en vue d'une publication avant la fin de l'année.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma meilleure considération.

Bien à vous


Annick GIRARDIN

Monsieur Christian GROLIER
Secrétaire général
Force Ouvrière (FO)
46, rue des petites Ecuries
75010 PARIS